

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Sans respect du bien d'autrui, le partage de la nature est impossible

19 septembre 2023 à Issy-les-Moulineaux

Un fait divers rapporté par la presse en dit long sur le niveau d'exaspération rencontré par certains propriétaires privés de terrains à la campagne. En effet, une partie de la réserve naturelle des Hauts de Chartreuse risque de devenir interdite aux randonneurs.

Son propriétaire se dit, en effet, fatigué par « la horde déferlante de curieux irrespectueux sans foi ni loi ». Comme la récente loi adoptée en février 2023 visant à protéger la propriété privée (tout en limitant l'engrillagement) le rend possible, ce propriétaire ulcéré par l'attitude de certains randonneurs, peut, par l'apposition d'un simple panneau, limiter l'accès à sa propriété. Il compte la laisser ouverte aux chasseurs au motif de « leur utilité sur l'équilibre sylvocynégétique » a-t-il indiqué.

La FNC tient à rappeler que contrairement à ce que l'écologie politique et les « écologistes de salon » répètent à longueur de temps : la nature n'est pas à tout le monde même si la biodiversité est notre bien commun. Plus de 73 % du territoire chassable sont privés. Le droit de propriété qui est l'article 17 dans notre constitution est l'un des fondements de notre République.

En cette nouvelle saison, la FNC appelle tous les usagers de la nature à une cohabitation apaisée et respectueuse. Personne ne doit se sentir contraint de fermer son domaine à certains usages au motif d'attitudes qui ne sont pas acceptables sur la propriété d'autrui.

Pour Willy Schraen, président de la FNC : « Comme me le disait ma grand-mère : souviens-toi que lorsque tu n'es pas chez toi, tu es chez quelqu'un d'autre ! Dans ce contexte, il est urgent d'arrêter ce bruit médiatique qui laisse croire que nos campagnes sont des zones de « guerre » entre les différents usagers, tous passionnés de nature. J'ai déjà dit qu'à force de jeter de l'huile sur le feu, les propriétaires vont finir par se barricader chez eux à grand renfort d'interdictions. Nous avons un premier cas rapporté par la presse en région Auvergne Rhône-Alpes. Le respect pour le bien d'autrui, indispensable au « vivre ensemble » est une valeur en perdition. Les territoires ruraux n'y font hélas pas exception ».

### A propos de la Fédération Nationale des Chasseurs

La Fédération Nationale des Chasseurs, association agréée au titre de la protection de l'environnement, est chargée d'assurer la promotion et la défense de la chasse, ainsi que la





Fédération Nationale des Chasseurs

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

représentation des intérêts cynégétiques auprès des instances nationales et européennes. Elle assure la représentation des fédérations départementales et régionales des chasseurs au niveau national, et la coordination de leurs actions (en faveur de la biodiversité, gestion des dégâts de grand gibier aux cultures, sécurité, éducation à la nature ...). La chasse rassemble en France plus de 5 millions de personnes dont plus de 960 000 pratiquants annuels. Avec près de 70 000 associations de chasse, 94 fédérations départementales et 13 fédérations régionales, la chasse constitue l'un des réseaux ruraux les plus organisés de France. En savoir plus : <http://chasseurdefrance.com/> @ChasseursFrance

